



de lotissement d'un terrain communal
à prendre dans les parcelles.

le 1^{er} lot dans les n^{os} 750² et 750^c S^{on} A.

les 2°. 3°. 4°. 5° " le n° 750° 5^m A.

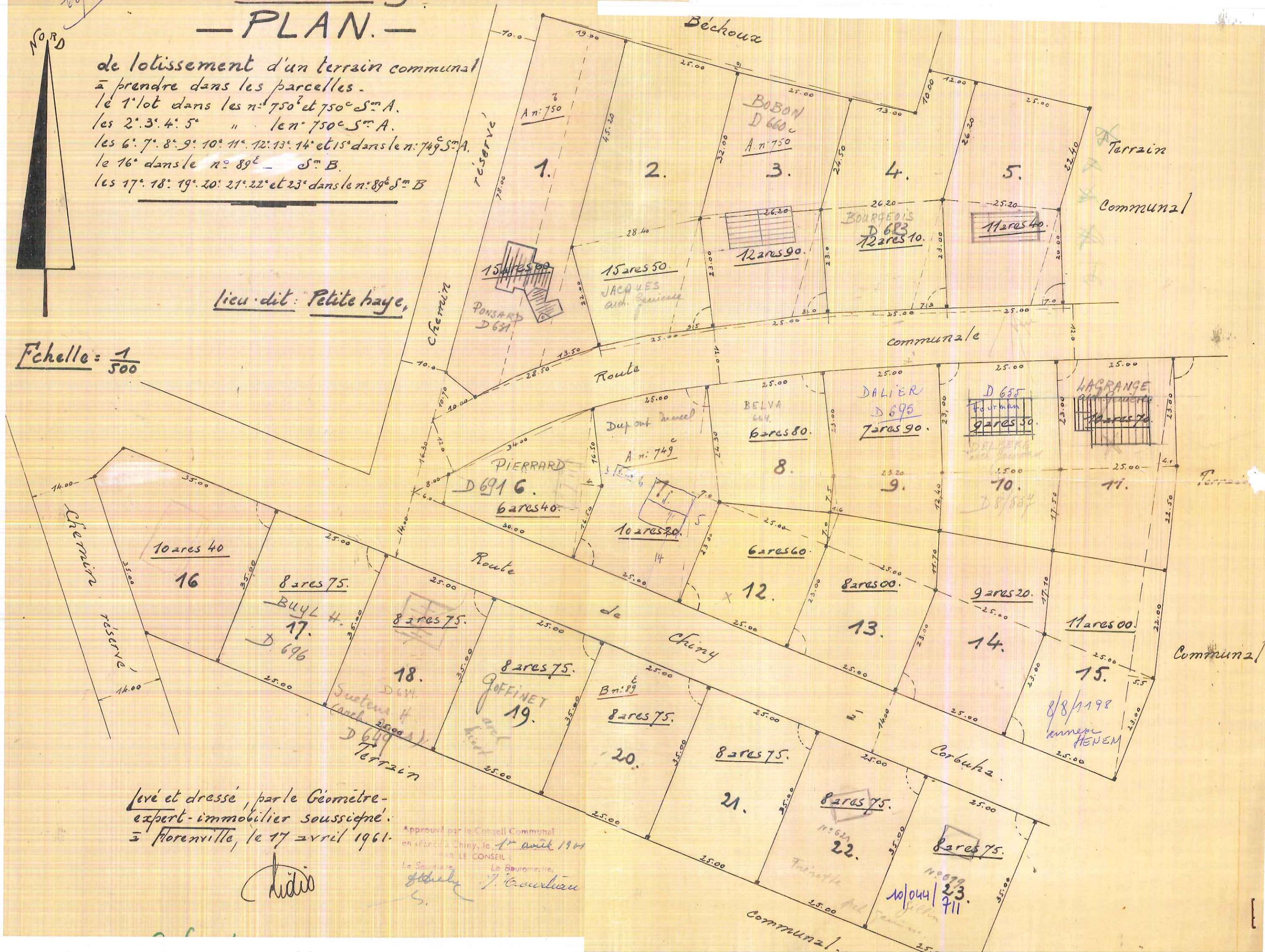
les 6°. 7°. 8°. 9°. 10°. 11°. 12°. 13°. 14° et 15° dans le n. 749^e Sm. A.

le 16^e dans le n^o 89^e — S^m B.

les 17°. 18°. 19°. 20°. 21°. 22° et 23° dans le n. 89^e S^m B

lieu dit: "Petite haye,"

Fchelle = $\frac{1}{500}$



levé et dressé, par le Géomètre-
expert-immobilier soussigné.

2 Florenville, le 17 avril 1961.

Approuvé par le Conseil Communal
en séance à Chiny, le 1^{er} avril 1964
PAR LE CONSEIL :

Le Secrétaire, *J. Courtois*

India